

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 100

Objet : Adoption du schéma directeur de la petite enfance

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (66) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (11) :

Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 100

Objet : Adoption du schéma directeur de la petite enfance

Depuis la création de la CCFI en 2014, l'intercommunalité est un acteur majeur dans l'accueil du jeune enfant. A travers la compétence Action sociale d'intérêt communautaire, l'EPCI créée et gère 3 établissements d'accueil du jeune enfant et met en œuvre le réseau intercommunal d'assistantes maternelles à domicile.

Dans le même temps, les aspects démographiques du territoire de Cœur de Flandre ont évolué. Le nombre d'habitants augmente, le nombre de naissances diminue mais du fait de la progression des familles monoparentales et des « working mums », environ 20 % des enfants sont sans mode d'accueil.

Face à ce constat, les élus du territoire, les partenaires (CAF, MSA, Département...) ont travaillé afin d'examiner l'offre d'accueil actuelle à destination des 0-3 ans et d'élaborer des orientations en faveur de la petite enfance pour les 4 prochaines années.

Ces orientations s'articulent autour de 3 axes.

Orientation 1 : un pôle petite enfance attractif

Cette orientation a pour objectifs :

- d'améliorer les services proposés en matière de petite enfance sur le territoire,
- d'apporter un service de proximité aux habitants en collaboration avec les communes,
- d'être facilitateur dans le repérage des besoins des parents, des futurs parents et des partenaires.

Cette orientation se décline en 3 actions :

- la création d'un lieu ressource innovant intercommunal, la Maison des 1 000 premiers jours, dédié à la petite enfance,
- la création d'un bus petite enfance de proximité, afin de proposer des ateliers en itinérance,
- la création d'un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, afin de compléter l'offre déjà proposée sur le territoire.

Orientation 2 : un pôle petite enfance dynamique

Cette orientation a pour objectifs :

- de développer l'offre d'accueil,
- d'accompagner les porteurs de projets pour développer les solutions d'accueil,
- de promouvoir les métiers de la petite enfance.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est proposé :

- de mettre en place un point d'entrée unique des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil sur le territoire intercommunal,
- de développer l'accueil individuel des jeunes enfants (aides, création de groupes de formations, mise à disposition de locaux...),
- de relancer les métiers de la petite enfance (via des outils de communication, des forums professionnels, des actions partenariales...),
- de créer un EAJE au sein de la Maison des 1 000 premiers jours,
- de développer les partenariats en faveur de l'accueil du jeune enfant.

Orientation 3 : un pôle petite enfance durable

Cette orientation a pour objectifs :

- de participer à la préservation des EAJE actuels,

- de développer les actions écologiques sur le territoire intercommunal,
- de sensibiliser les usagers à un changement des pratiques en faveur de notre planète.

Cette orientation passe par :

- la mise en conformité des structures intercommunales,
- des actions transversales en faveur de la réduction des déchets (utilisation de couches compostables dans les structures, proposition de kits de couches lavables),
- l'impulsion d'une démarche éco-responsable auprès des équipes,
- à long terme, une réflexion autour d'une offre de repas s'appuyant sur une cuisine centrale.

Ces orientations s'intègrent parfaitement à la réforme du service public de la petite enfance, en cours de discussion au Parlement, et qui prévoit d'attribuer au bloc communal le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à horizon 2025/2026. En fonction des évolutions législatives, les actions prévues par ce schéma seront amendées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance ;

Vu les présentations effectuées en Commission Petite enfance le 30 mai 2023 et en Conseil des Maires le 20 juin 2023,

Il vous est proposé :

- d'approuver le schéma directeur de la petite enfance 2023-2026 de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents et à engager les démarches liées à cette feuille de route.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Valentin BELLEVAL